



Budget de l'année 2026

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 08.12.2025

Municipal concerné : M. Aurel Matthey



Sommaire	2
1. Préambule.....	3
1.1. Bases légales	3
1.2. Méthode d'élaboration du budget 2026	3
2. Présentation générale du résultat du budget 2026.....	3
3. Marge d'autofinancement prévisionnelle (MA)	4
4. La Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).....	5
5. Commentaires	6
5.1. Administration générale	6
5.2. Finances	8
5.3. Domaines et bâtiments.....	8
5.4. Travaux.....	9
5.5. Instruction publique et cultes	11
5.6. Police.....	11
5.7. Sécurité sociale	11
5.8. Services industriels.....	12
6. Conclusion.....	13



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

1.1. Bases légales

En conformité des dispositions de la Loi sur les communes (LC) du 28.02.1956 et du règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) du 14.12.1979, la Municipalité soumet à votre approbation le budget pour l'exercice 2026.

1.2. Méthode d'élaboration du budget 2026

Le budget 2026 se base sur les comptes bouclés 2024, ainsi que sur la demi-année 2025. Le plan comptable sera utilisé pour la dernière fois sous cette forme et n'a pas subi de modification.

Le présent budget a été établi de la manière la plus précise et complète possible. Si la prudence reste de mise dans les estimations, celles-ci contiennent de moins en moins de marge de réserve.

Une première version de ce budget a été établie et a mis en évidence que les recettes (impôts et taxes affectées) ne permettaient pas de financer l'entier des travaux d'entretien et d'achat de matériel souhaités par la Municipalité. Elle a donc retravaillé son budget en diminuant ou en reportant dans le temps de nombreux travaux et achats de matériel afin de présenter un budget soutenable. Certains de ces travaux ou achats (notamment le remplacement de divers véhicules) seront présentés sous la forme de préavis d'investissement.

2. Présentation générale du résultat du budget 2026

Avec un total de charges de CHF 25'228'100.00 et un total de revenus de CHF 24'749'100.00, le budget de l'année 2026 présente un résultat déficitaire de CHF 479'000.00.

Budget 2025		
<u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u>	Charges CHF	Revenus CHF
Total des charges	25'228'100.00	
Total des revenus		24'749'100.00
Excédent de charges	479'000.00	
Excédent de revenus		

Cette année 2026 sera marquée par la fin de la 1^{ère} législature de la commune de Hautemorges. Toutefois, le renouvellement prochain des autorités n'affecte que très peu ce budget, que ce soit dans les travaux retenus ou les orientations stratégiques en discussion.

Alors qu'un important travail d'inventaire de l'état de nos divers réseaux a déjà été réalisé (routes, chemins AF, eau potable et éclairage public), il subsiste des domaines dans lesquels une mise à niveau



reste en cours. Il s'agit notamment des domaines tels que le réseau d'évacuation des eaux claires et usées, l'état des STEP ou un état de situation du parc immobilier de la commune.

Concernant le personnel, les équipes sont en place et fonctionnent. Aucun départ (à la retraite) n'est prévu. Il n'y a donc aucun engagement ou remplacement de budgétaire, hormis l'engagement de deux apprenti.e.s (voirie et administration). La Municipalité tient à remercier l'ensemble du personnel pour les efforts fournis.

Pour rappel, ce budget 2026 est le deuxième basé sur un taux d'impôt abaissé à 68. L'impact de cette diminution de revenus estimé dans le budget 2025 se confirme à travers la situation actuelle des comptes 2025. Ainsi, ce budget 2026 se base sur les mêmes revenus que 2025, tout en tenant compte d'une indexation du coût de la vie, ainsi qu'une évolution du nombre d'habitants dans la commune.

Après une importante augmentation au budget 2025 par rapport à 2024 (+ CHF 800'000.00), les charges exogènes dans les domaines scolaires et préscolaires, ainsi que la NPIV sont à nouveau en hausse de CHF 200'000.00 pour le budget 2026. Cependant, l'impact de cette variation est totalement absorbé par une augmentation des revenus fiscaux estimée à quelques CHF 400'000.00.

Le niveau actuel des revenus (impôts et taxes), ainsi que les charges exogènes importantes impactent directement la Municipalité dans le choix des dépenses dont elle a le contrôle. D'ailleurs, la Municipalité a effectué un important travail de priorisation, de sélection et de réduction des travaux d'entretien et de renouvellement des infrastructures. Le résultat de ce travail permet de présenter un budget 2026 certes déficitaire de quelques CHF 479'000.00, mais qui génère une marge d'autofinancement (MA) positive de près de CHF 30'000.00. Ce dernier point est développé au chapitre suivant.

Toutefois, le budget qui vous est proposé, bien que meilleur que l'année précédente, n'est pas encore financièrement satisfaisant.

Alors que les besoins en investissements sont nombreux (remplacement de grandes infrastructures, construction de nouveaux locaux ou agrandissement de locaux existants, développement de nouvelles prestations), il apparaît que, sans revenus extraordinaires générant de la marge d'autofinancement, ces derniers passeront inévitablement par des financements externes (emprunts). Ceci aura un impact sur les futurs budgets et certainement sur les futurs taux d'imposition et taxes affectées.

3. Marge d'autofinancement prévisionnelle (MA)

Comme précisé dans le tableau figurant ci-dessous, la marge d'autofinancement résultant des revenus épurés et des charges épurées s'élève à CHF 64'400.00.

	CHARGES	REVENUS	DIFFERENCE
Budget publié	25'228'100.00	24'749'100.00	- 479'000.00
Amortissements	- 723'400.00		+ 723'400.00
Mouvements réserves	- 161'900.00	- 375'900.00	- 214'000.00
Imputations internes	- 2'261'900.00	- 2'261'900.00	0.00
Charges et revenus épurés	22'080'900.00	22'111'300.00	30'400.00



Rappelons que la marge d'autofinancement représente l'épargne (ou argent excédentaire) générée par l'activité annuelle de la commune. Elle sert à financer les nouveaux investissements ou à rembourser la dette.

Bien que ce budget 2026 présente une MA positive de CHF 30'400.00, il est important de rappeler que cette dernière reste insuffisante. La situation actuelle de Hautemorges montre que les engagements contractuels de remboursement annuel des emprunts se montent à près de CHF 560'000.00.

Ce montant est le minimum que la MA devrait attendre afin de faire face à ces engagements sans devoir puiser sur l'épargne existante. Nous constatons que ce budget demanderait encore une économie de coûts ou une augmentation des revenus pour quelques CHF 530'000.00 (environ 2.98 pts d'impôts).

Afin de palier à ce manque, la Municipalité peut agir sur deux axes :

- « Diminution/maîtrise des charges » mais uniquement celles sur lesquelles elle a un contrôle, soit essentiellement les charges d'entretien ou de renouvellement
- « Augmentation des revenus » via le taux d'impôts.

Suite au travail de révision du budget 2026 effectué par la Municipalité, il ressort que le potentiel de réduction des coûts d'entretien ou de renouvellement n'offre plus de marge de manœuvre. Il apparaît donc inévitable que la situation financière de la commune ne pourra s'améliorer que via une augmentation d'impôts.

4. La Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

Cette nouvelle péréquation intercommunale vaudoise est entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

Bien que le but de ce nouveau système de péréquation reste le même que l'ancien système, à savoir de limiter les différences de capacités financières entre les communes, les critères et le système de calcul changent. Toutefois les deux principaux changements sont le fait que certaines valeurs ne sont plus liées aux revenus fiscaux de la commune et que le système du « retour sur les dépenses thématiques » a été abandonné. Il en résulte, par exemple, que l'entretien des routes a été revu à la baisse (voir le point n° 5.4 Travaux, rubriques « Routes »).

Cependant, la NPIV maintient les trois volets de son action, soit la péréquation intercommunale, la cohésion sociale et la réforme policière.

Un comparatif global entre les comptes bouclés 2023 et le budget 2025 a mis en évidence une augmentation du coût du système péréquatif de quelques CHF 737'000.- lors de la bascule entre les deux systèmes.

A ce jour, les chiffres relatifs à la NPIV sont uniquement des estimations, aucun décompte final n'ayant été effectué. Néanmoins, la comparaison des coûts de la NPIV entre le budget 2025 (CHF 3'418'180.00) et 2026 (CHF 3'375'431.00) montre une baisse des charges d'environ CHF 40'000.00. Cette diminution est notamment due à une compensation relative au nombre d'élèves (scolarité obligatoire) accueillis sur la commune qui n'avait pas été octroyée pour 2025.



5. Commentaires

Outre certains commentaires figurant directement sous les différents postes budgétés, vous trouverez également, ci-après, des explications complémentaires pour les postes principaux, par dicastère. De plus, les dernières pages du fascicule du budget comportent non seulement la comparaison du budget 2026 par nature, mais également une liste des bâtiments principaux et de leur regroupement par catégorie ainsi qu'une liste des amortissements budgétés.

5.1. Administration générale

1000 Conseil

Les traitements, vacations et indemnités du Conseil communal ont été déterminés en fonction des préavis N° 02/2021 et N° 13/2022 adoptés par le Conseil communal.

Le budget tient compte du changement de législature et de la nouvelle composition du Conseil communal, passant de 70 membres à 55 membres, selon le préavis « 07/2025 – Modification du nombre de Conseillers communaux et municipaux », accepté par vos soins lors de la séance du 5 mai dernier.

1010 Municipalité

Les traitements, vacations et indemnités de la Municipalité ont été déterminés en fonction des préavis N° 02/2021 et N° 13/2022 adoptés par le Conseil communal.

Le nombre d'heures de la Municipalité reste stable depuis 2022, en dépit des nombreux projets entrepris.

Le budget tient compte du changement de législature et de la nouvelle composition de la Municipalité, passant de 7 membres à 5 membres, selon le préavis « 07/2025 – Modification du nombre de Conseillers communaux et municipaux », accepté par vos soins lors de la séance du 5 mai dernier.

1100 Administration générale

Ce chapitre ne présente que peu de modifications. Il s'agit essentiellement d'adaptations des montants budgétés selon la situation réelle des derniers exercices.

A préciser que, selon le règlement du personnel, les salaires de tous les collaborateurs seront indexés en fonction de l'échelle salariale et de la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC).

1190 Développement durable

Ce dicastère comprend les prestations d'allocations de subventions énergétiques versées à la population, ainsi que le revenu de la taxe d'usage du sol perçue. Les montants de ce budget 2026 se composent de dossiers de plusieurs années différentes.



Le tableau ci-dessous montre le détail de ces montants, soit (situation à fin septembre 2025) :

Rubrique	Année civile	2022-2023	2024	2025	2026	Chiffres du budget 2026
Emolument « taxe usage du sol »		197'282.45	98'986.40	100'000.00	100'000.00	100'000.00
Préavis 03/2024		350'000.00	-	-	-	-
Montants déjà payés		471'160.20	43'760.00	4'000.00	-	-
Estimation solde à payer encore en 2025		43'500.00	26'000.00	7'000.00	-	-
Estimation solde à payer en 2026 (budget)		5'000.00	5'000.00	30'000.00	25'000.00	65'000.00
Solde estimé et alloué au fonds de réserve		27'622.25	24'226.40	59'000.00	75'000.00	75'000.00

1800 Transports publics

Selon l'information reçue du Canton, toutes les sections formant la participation financière des communes en faveur des lignes de trafic régional sont en légère augmentation ou stables par rapport au budget 2025, à l'exception de la section 5. Lausanne-Echallens-Oron (+20%). La section 4. Morges-Cossonay (dans laquelle se trouve Hautemorges) voit une augmentation de quelques 6.0 % due notamment à des investissements structurels. Ainsi, les coûts au budget 2026 pour la commune de Hautemorges se montent à CHF 552'000.00, contre CHF 520'000.00 pour le budget 2025.

1900 Service informatique

L'informatique occupe de plus en plus de place dans le fonctionnement administratif de la commune. Le paramétrage de la facturation découlant des derniers règlements sur les taxes, la mise en place de divers modules de gestion interne (gestion des bâtiments, locations de salles, gestion des réseaux d'eau et d'évacuation) demandent encore passablement d'interventions de notre prestataire informatique.

De plus, ce budget 2026 comprend plusieurs coûts uniques tels que le changement du serveur (déjà repoussé d'un an), le passage à une nouvelle version du logiciel comptable et la migration des logiciels comptables et de facturation vers le MCH2 (modèle de comptes harmonisés 2^e version). Ces coûts supplémentaires se montent à CHF 98'000.00.



5.2. Finances

2100 Impôts

L'arrêté d'imposition de l'année 2026 avec un taux d'imposition de 68.0 % a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 27 octobre 2025. Ce taux sera appliqué pour la deuxième année.

Le rendement budgétisé a été déterminé sur la base des impôts perçus ces dernières années ainsi que sur le rendement provisoire au 31 août 2025. Quant aux impôts conjoncturels, ils ont à nouveau été estimés sur une valeur moyenne des dernières années.

Ce budget est établi au plus proche de la situation réelle et tient compte d'une augmentation du nombre de contribuables en fonction des nouveaux logements mis sur le marché en 2026, mais ne comporte aucune réserve.

2200 Service financier

Les remboursements de plusieurs emprunts arrivés à terme entre 2022 et 2025, ainsi que la contraction d'un nouvel emprunt en 2024 ont permis de diminuer l'endettement d'environ CHF 5'000'000.00. Ces opérations faites et couplées à des renouvellements d'emprunts à des taux similaires permettent de maintenir un montant d'intérêts stable. A préciser que ce montant d'intérêts de CHF 360'500.00 comprend des intérêts estimés pour des futurs emprunts pour CHF 5'000'000.00.

L'entier de ces intérêts a été réparti par imputations internes dans les différents dicastères en fonction des investissements effectués dans les anciennes communes et du plan d'investissement actuel.

5.3. Domaines et bâtiments

Directement sous les différents postes du budget, vous trouverez des notes mentionnant les achats, les entretiens ou les études spécifiques prévus.

3100 Terrains

L'exploitation de la Gravière des Délices suit son cours. Toutefois, à la demande de l'entreprise Léman Granulats SA, une discussion a eu lieu avec la Municipalité en 2023 déjà au sujet du montant d'environ CHF 84'000.00 payé annuellement à la commune à titre d'avance.

Ainsi, le montant versé de 2023 à 2025 a été d'environ CHF 42'000.00 par année. Cette demande est prolongée à 2026.

A titre de précision, la surface appartenant à la commune n'a pas encore été exploitée par Léman Granulats SA. Ainsi, les montants annuels reçus jusqu'ici sont équivalents à des avances. Donc, l'allégement de ces montants ne crée pas de perte pour la commune, ces avances étant simplement reportées dans le temps.



3200 Forêts

Les charges et les revenus liés à l'entretien et au développement de la forêt, ainsi que l'entretien des chemins forestiers sont dans le même ordre de grandeur que pour le budget 2025.

La part au Groupement forestier du Veyron-Léman a légèrement augmenté suite au changement de personnel, ainsi qu'à la prise en considération de coûts supplémentaires dans le cadre de la mise en place de MCH2.

Il est à rappeler que les dépenses liées à la forêt bénéficiaient du procédé de « retour sur les dépenses thématiques » appliqué dans le système de péréquation intercommunale remplacé par la NPIV au 1^{er} janvier 2025.

35 Bâtiments

3500 Bâtiments « général »

Le premier chapitre comprend notamment l'ensemble des salaires et charges sociales des collaborateurs affectés aux bâtiments, l'achat de tous les produits de nettoyage, fournitures et matières premières ainsi que les primes d'assurance ECA de tous les bâtiments.

Concernant les salaires et charges sociales, ceux-ci ont été répartis par imputations internes sur les différents bâtiments ou services en fonction d'un pourcentage d'occupation des collaborateurs.

3510-3590 Bâtiments

Une liste des bâtiments et de leur regroupement sous les différentes catégories de bâtiments figure en annexe du budget.

5.4. Travaux

4200 Service technique et urbanisme

Depuis 2023, l'équipe du Service technique et urbanisme est au complet.

Ces coûts sont partiellement répartis par imputations internes dans les autres dicastères dont le Service technique et urbanisme s'occupe, comme les bâtiments, les routes, les espaces verts, l'éclairage public, les déchets, l'épuration et l'eau potable.

4300 Routes

Les coûts d'entretien des routes ont été drastiquement diminués dans ce budget 2026 ; ceci pour deux raisons.

La première étant que des efforts particuliers ont été mis sur la remise à niveau générale des routes de Hautemorges ces dernières années. Ces travaux ont suivi l'inventaire général de l'état des routes effectué par le bureau d'ingénieurs ERTEC à Yverdon et avant la fin 2024, la quasi-totalité des points a pu être effectuée. Le solde doit être réalisé en 2025.



Cet achèvement coïncide parfaitement avec la deuxième raison qui voit une diminution du montant d'entretien des routes, soit la fin du système du retour sur les dépenses thématiques. Ce procédé procurait un retour de l'ordre de 70-75% du montant des travaux d'entretien des routes. Avec la NPIV, ces frais sont à 100% à charge de Hautemorges.

Il est tout de même à relever que quelques véhicules demandent à être remplacés et que des besoins pour des nouveaux véhicules/engins ont été émis. Ces objets vous seront présentés via un préavis d'investissement séparé.

4500 Ordures ménagères et déchets divers

Ce dicastère a générée passablement de travail ces dernières années, tant au niveau administratif avec la mise en place d'un nouveau règlement, que sur le terrain avec une réflexion globale sur le système de collecte des déchets et la mise en œuvre de celle-ci.

Ce budget 2026 tient compte des impacts financiers générés par les préavis :

- n° « 09/2023 – Règlement sur la gestion des déchets », adopté par le Conseil communal dans sa séance du 9 octobre 2023
- n° « 01/2024 – Création de nouveaux points de collecte, d'éco-points et réalisation d'aménagement à la déchetterie d'Apples », amendé et adopté par le Conseil communal dans sa séance du 18 mars 2024.

Les coûts du budget 2026 sont plus importants que pour le budget 2025, notamment sur les frais d'enlèvement et de transport des déchets. Il est à préciser qu'un nouvel appel d'offres pour ce service sera effectué en début 2026. Le déficit de ce dicastère est légèrement plus important que la valeur recommandée par le Canton. La Municipalité en a conscience et sait qu'elle devra prendre des mesures nécessaires rapidement.

4600-4610 Réseaux d'égouts et d'épuration / STEP

Pour rappel, le règlement sur les taxes d'évacuation des eaux claires (EC, ou eaux de pluie) et des eaux usées (EU), ainsi que l'épuration des eaux usées via les STEP (Stations d'épuration) est en cours d'élaboration. Dans ce projet, une attention particulière est apportée aux taxes y relatives. Un rééquilibrage entre les dicastères sera effectué.

Concernant le dicastère « 4600 Réseaux d'égouts et d'épuration », ce dernier ne nécessite pas de travaux ou d'achat d'équipement important en 2026. Les coûts budgétés correspondent donc à de l'entretien normal.

Le prélèvement sur le fonds de réserve (compte n° 4600.4811.00) de CHF 29'000.00 est à relativiser. En effet, ce budget comprend, comme accepté par vos soins, l'amortissement en une fois du préavis « 08/2022 – « Etude des stations d'épuration (STEP) et de la révision des plans généraux des évacuations des eaux (PGEE) » pour un montant de quelques CHF 60'000.00. Sans ce coût unique, Le dicastère 4600 serait bénéficiaire. Cela montre que le niveau des taxes relatives à ce dicastère est adapté à la situation actuelle.

Actuellement, les taxes relatives à l'évacuation des EC et EU sont les suivantes :

- Taxe d'entretien des canalisations EC à CHF 0.50/m² de surface construite
- Taxe d'entretien des canalisations EU à CHF 1.00/m³ d'eau consommée



Le budget du dicastère « 4610 STEP » suit la même tendance que celui du dicastère « 4600 Réseaux d'égouts et d'épuration », à savoir qu'il n'y a pratiquement que des dépenses d'entretien courant.

Cependant, le prélèvement sur le fonds de réserve dédié à l'équilibre du dicastère reste très important (voir compte n° 4610.4811.00). Malgré l'augmentation de la taxe d'épuration de CHF 1.00 à CHF 1.50 par m3 d'eau consommée opérée en 2024, ce niveau de taxes ne suffit pas encore. Sans tenir compte de la charge unique d'amortissement de l'autre partie du préavis « 08/2022 - Etude des stations d'épuration (STEP) et de la révision des plans généraux des évacuations des eaux (PGEE) » d'un montant de CHF 66'000.00, le prélèvement sur le fonds de réserve serait encore de CHF 211'900.00. Cela démontre que la Municipalité devra prendre des mesures d'économies complémentaires et devra très certainement décider d'une augmentation des taxes.

5.5. Instruction publique et cultes

5 Instruction publique et cultes

La majorité des postes figurant dans ce chapitre provient de charges d'associations intercommunales ou de conventions liant la commune de Hautemorges.

Il est à préciser que les frais d'enseignement globaux 2026 (primaire et secondaire), en hausse d'environ CHF 370'000.00 entre 2023 et 2024, sont similaires à ceux de 2025.

5.6. Police

6100 Police

Outre l'application du Règlement communal de police, la Municipalité a l'attribution de différentes tâches de police déléguées par des réglementations cantonales. Il s'agit notamment de surveillance, par exemple en matière de vente de boissons alcooliques ou de tabac. La Municipalité a dès lors engagé, au début 2024, un assistant de sécurité publique (ASP).

Approchées en 2024 par la Municipalité, quelques communes voisines participent déjà à cette démarche et des heures ont été effectuées durant 2025 par notre ASP (voir compte 6100.4356.00).

Pour 2026, d'autres communes ont montré de l'intérêt à bénéficier de ce service.

5.7. Sécurité sociale

7100 Service social, communal et intercommunal

Ce dicastère comprend les charges liées à l'accueil préscolaire et parascolaire des enfants ainsi que notre participation à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants. Rappelons qu'en plus de l'accueil parascolaire de l'ASIABE, les villages d'Apples, Bussy-Chardonney et Reverolle participent à l'accueil préscolaire et parascolaire de l'AJEMA (accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne) et les villages de Cottens, Pampigny et Sévery à l'accueil préscolaire et parascolaire de l'AJERCO (accueil de jour des enfants de la région de Cossonay).



Pour rappel, ces trois associations ont dû faire face à la problématique du développement démographique et du manque de places en structure d'accueil. C'est pourquoi de nouvelles structures ont été ouvertes en 2024, permettant ainsi d'augmenter les capacités d'accueil pour un coût complémentaire à charge de Hautemorges d'environ CHF 270'000.00. L'année suivante les coûts ont légèrement augmenté (+ CHF 75'000.00). Pour 2026, il est prévu une nouvelle augmentation de quelques CHF 183'000, par rapport au budget 2025.

Une part de cette augmentation provient du fait que plusieurs communes importantes, dont Hautemorges, ont pris la décision de quitter le réseau parascolaire de l'AJEMA (Réseau d'Accueil de jour des Enfants de Morges-Aubonne). Le réseau AJEMA devrait dès lors être dissous au 31.12.2026, forçant les communes à se réorganiser rapidement. Ainsi, Hautemorges est en discussion avec d'autres communes pour la mise en place d'un nouveau réseau et les coûts de mise en place de ce réseau, soit CHF 93'950.00, sont portés au budget.

Enfin, ce chapitre assume le coût des mesures sociales prévues par le règlement communal sur la gestion des déchets.

7150 Maison des Jeunes

Cette prestation qui a démarré en novembre 2023 bénéficiait depuis d'une subvention à titre d'aide à la mise en place, de CHF 91'800.00, étais sur 3 ans. Le budget 2026 bénéficie du solde de cette subvention (voir compte n° 7150.4510.00), soit CHF 20'900.00.

7200 Prévoyance sociale

La participation à la cohésion sociale (faisant partie de la NPIV) qui a été communiquée par le Canton, génère, via les nouvelles règles de répartition, une augmentation des coûts d'env. CHF 100'000.00, passant de CHF 4'214'900.00 au budget 2025 à CHF 4'316'700.00 au budget 2026.

7300 Santé publique

Les commentaires relatifs à ce dicastère se trouvent dans le livret des comptes.

5.8. Services industriels

8100 Service des eaux

Le réseau de distribution de l'eau et ses infrastructures nécessitent encore de nombreux travaux d'entretien et de rénovation des infrastructures, ainsi que d'études pour son développement futur. De plus, ce budget comporte encore quelques coûts pour des travaux uniques (changement des compteurs par exemple). Malgré cela, la Municipalité a apporté les économies nécessaires et le budget 2026 du dicastère « 8100 Service des eaux » est légèrement bénéficiaire.

Cela signifie que le prix de CHF 1.50 par m³ d'eau potable est suffisant dans la situation actuelle. En effet, aucun nouvel investissement dans ce dicastère n'est encore terminé. Une fois les premiers investissements effectués, les amortissements augmenteront les charges en conséquence et amèneront certainement une hausse du prix du m³ d'eau potable.

Pour rappel depuis le 1^{er} janvier 2025, Hautemorges a repris la gestion (administrative et technique) du réseau d'eau potable de la commune de Vullierens. Une estimation de l'impact comptable de cette



reprise sur les comptes de Hautemorges a été effectuée dans le cadre du budget 2025. L'année 2025 n'étant pas encore terminée, l'impact définitif n'est pas encore connu. L'estimation effectuée pour le budget 2025 a donc été reprise en l'état dans le budget 2026.

6. Conclusion

Une première version interne du budget 2026 montrait un décalage entre le volume des revenus et les achats de matériel/équipement et de prestations souhaités par la Municipalité, générant ainsi un important déficit. Toutefois, la Municipalité a pris la mesure de la situation et a procédé à de nombreuses réductions de montant, des reports et des abandons de tâches. Toutefois, ces efforts ne sont pas encore suffisants ; la marge d'autofinancement ne permettant pas de couvrir les engagements annuels.

Au final, cette version du budget 2026 présente un déficit à hauteur de CHF 479'000.00, mais par contre, elle génère une marge d'autofinancement positive de CHF 30'400.00, avec un taux d'imposition maintenu à 68 pts.

Cette tendance ne pourra pas se poursuivre encore plusieurs années et comme la marge d'action de la Municipalité sur les dépenses dont elle a la maîtrise s'est encore réduite, une augmentation du taux d'imposition paraît inévitable.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis no 21/2025
 - Ouï le rapport de la Commission des finances
 - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- décide
- d'adopter le budget de l'année 2026 tel que présenté.

Le présent préavis ainsi que les documents annexes ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 3 novembre 2025

POUR LA MUNICIPALITE

La syndique

Le secrétaire

M.-Chr. Gilliéron



J. Urben

M.-C. Gilliéron

J. Urben

Annexe : - Budget 2026 et commentaires